

Comment lutter Contre le moustique tigre ?



CONSEILS ET PRÉVENTION



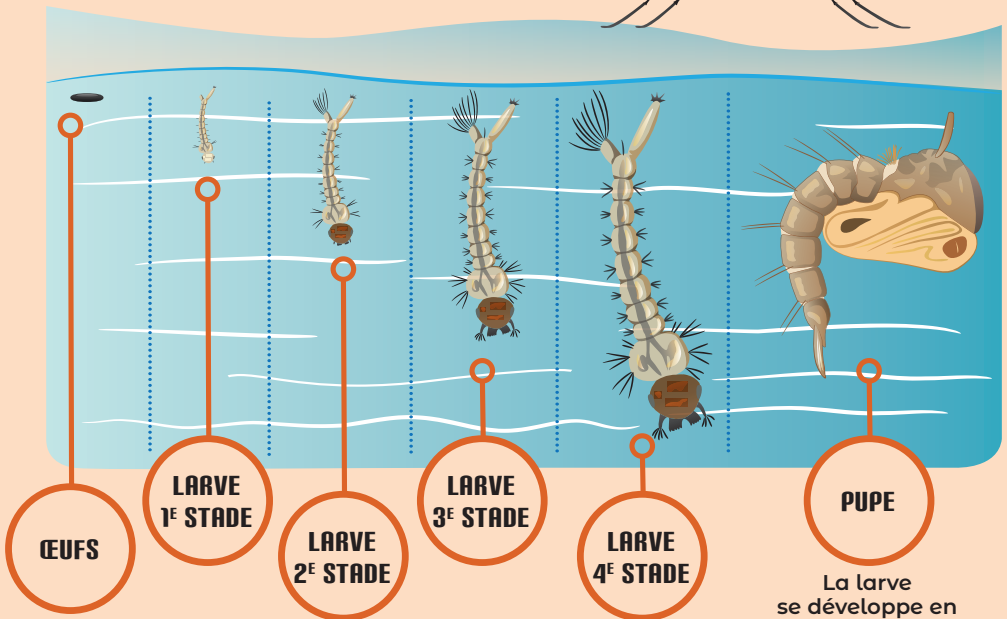
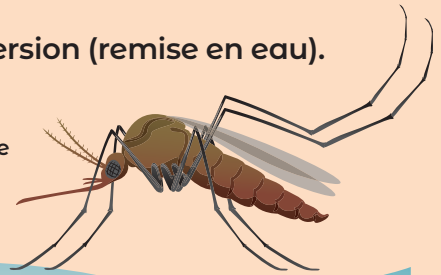
Signes de présence

Présent de mai à fin octobre. Il vit et pique en période diurne.

Les œufs sont pondus sur les parois de petits récipients d'eau (pleins ou secs) : récupérateurs d'eaux pluviales, regards d'eaux pluviales en pied d'immeuble, soucoupe de plantes, bâches plastiques, arrosoirs, rétention d'eau sous une terrasse, objets divers pouvant être remis en eau lors d'une pluie... et dans collection d'eau de très faible volume.

Les œufs éclosent à leur submersion (remise en eau).

De petite
taille à peine
5 mm



La larve
se développe en
environ 7 jours
dans l'eau



Les bons gestes

AGIR EN CYCLE AQUATIQUE

La larve vit 7 jours dans l'eau

- Supprimer les points d'eaux stagnantes
- Supprimer aussi les objets pouvant être remis en eau à la suite d'une pluie

Pour les points d'eau ne pouvant pas être vidés

- Les rendre parfaitement étanches
- Traiter l'eau avec un biocide naturel - BTI Bacillus Thuringiensis - n'affectant que les larves
- Traiter l'eau avec un produit créant un film étanche à la surface - film silicone
- Mettre des poissons qui mangeront les larves

Pas de moustiques tigres dans les eaux de piscines traitées, dans les eaux en mouvement, dans les fossés et grandes étendues d'eau.



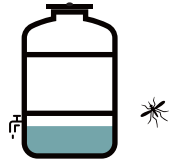
RANGER !



VIDER !



CURER !



COUVRIR !



ENTREtenir !



JETER !

*Éliminez le maximum de gîtes,
parlez-en entre voisins!*

EN CYCLE DE VIE AÉRIENNE

Impossible d'intervenir sur le moustique adulte :



→ Traitement chimique non sélectif qui impacte tous les pollinisateurs (abeilles etc...), destructeur pour la biodiversité.

→ Traitement chimique provoque des résistances au produit



→ Pas de prédateurs efficaces
la chauve-souris est nocturne,
le moustique tigre diurne.

Ses caractéristiques



Moustique inféodé à l'homme

80 % des gîtes de ponte autour de nos domiciles

Il vole mal – il est né à moins de 150 m

Il vit environ 1 mois

dans des sites frais, ombragés, grandes herbes, haies... appelés gîtes de repos



• Pour faire un signalement :
www.formulaire.bordeaux-metropole.fr/moustique

• Contact :
Direction des Moyens Généraux et Hygiène
dmg@mairie-pessac.fr